

Emploi et immigration

tions, on voit qu'il est faux de prétendre qu'elles n'en avaient pas besoin.

En août, l'année dernière, Statistique Canada a publié une étude du chômage en 1973 et 1971. On a constaté qu'au cours de ces deux années, les épouses en chômage venaient surtout de familles à faible revenu. En d'autres termes, la femme était contrainte de travailler pour que le ménage puisse rembourser l'hypothèque, payer le loyer et acheter, disons, le combustible, dont le prix a monté en flèche ces dernières années. Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) va annoncer aujourd'hui une nouvelle augmentation de \$2 le baril de fuel à compter du 1^{er} juillet et du 1^{er} janvier. Cela va augmenter de \$25 à \$50 la facture de fuel du ménage lors des prochains hivers.

On prévoit que le prix de l'alimentation va augmenter et que le taux général de l'inflation va suivre sa courbe ascendante. Faut-il s'étonner que tant de femmes mariées soient obligées d'aller chercher le deuxième salaire qui permet au ménage de remplir ses besoins élémentaires: alimentation, logement et vêtement? Ce n'est pas par fantaisie, pour se payer la télé en couleur ou la motoneige. Leur revenu est indispensable au ménage. C'est faire preuve d'une froide cruauté vis-à-vis des centaines de milliers de personnes qu'elles ont à leur charge et aussi à leurs conjoints que de dire, comme le font le ministre et le gouvernement, que c'est du superflu, qu'on peut sans mal les priver de l'assurance-chômage si elles perdent leur emploi.

Les statistiques officielles publiées par le gouvernement lui-même montrent qu'en 1973, il y avait 13.5 p. 100 de chômage dans l'ensemble de la main-d'œuvre féminine mariée, mais 21.4 p. 100 chez celles appartenant à des ménages gagnant entre \$4,000 et \$6,999 par année, contre 8.6 p. 100 chez celles dont le ménage gagnait plus de \$15,000. Cela prouve que les femmes en chômage qui touchent l'assurance-chômage appartiennent à des ménages à bas revenu. Elles font ce qu'elles peuvent pour trouver du travail. En général, elles finissent par décrocher un travail saisonnier. Elles sont licenciées les premières parce qu'elles n'ont pas de formation professionnelle. Je ne parle pas de celles qui sont infirmières, secrétaires juridiques, etc. Je parle de celles qui font le ménage dans les hôtels et autres établissements, des vendeuses de grands magasins, etc. Il s'agit d'emplois tout à fait instables. Ce sont elles qui sont mises à pied et qui sont en chômage. Ce sont elles dont la famille a besoin d'un revenu d'appoint. Cependant, ce sont elles que le ministre veut rendre inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage pendant quelques semaines selon la période de travail.

Étant donné que le chômage empirera d'après les prévisions mêmes du gouvernement et que les économistes prédisent une augmentation des coûts, le maintien de cette ligne de conduite entraînera des misères de tous ordres. Le gouvernement s'en mordra les doigts. Le gouvernement pense pouvoir faire sa prochaine campagne électorale uniquement sur la question de l'unité nationale. Je déclare dès maintenant qu'une surprise désagréable les attend. Si ce bill et ces amendements sont adoptés, un plus grand nombre de personnes seront inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage et ces dernières seront diminuées. Les Canadiens souffriront donc beaucoup

[M. Symes.]

plus du chômage que ces quelques derniers mois ou que ces quelques dernières années. Ce ministre sera tenu responsable devant tous les sénateurs Davey et les autres pour avoir été en partie la cause de la diminution du nombre de députés libéraux qui reviendront à la Chambre après les prochaines élections.

Le gouvernement prétend qu'il est nécessaire d'apporter ces modifications dans cette façon d'établir les groupes ainsi que de réduire les prestations parce que le fonds de l'assurance-chômage met le gouvernement à court. On prétend qu'il coûte tellement cher qu'on ne peut plus le financer. On doit donc réduire le nombre de personnes qui y ont droit. Consultons les chiffres afin de voir si cet argument est valable. En 1975, quand le chômage était à 7.1 p. 100, le compte de l'assurance-chômage indiquait un surplus de 321 millions de dollars après avoir versé 3.1 milliards en prestations. Cette année, évidemment, le gouvernement a réduit sa part du coût de l'assurance-chômage de 54 p. 100 à 38 p. 100, grâce au bill C-69.

Nous constatons que le gouvernement ne va pas vraiment en souffrir. Il a annoncé qu'il suspendait la hausse prévue des primes des employeurs et des employés qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1977, ce qui épargne 250 millions de dollars aux cotisants. Quel est le motif de cette suspension? C'est qu'apparemment le gouvernement n'aura pas besoin de cet argent, même si le chômage doit rester aussi fort qu'auparavant. Il sait qu'en adoptant cette mesure législative, il aura moins de prestations à payer. Le raisonnement du gouvernement est ahurissant. Il ne s'attèle pas à la tâche de créer de l'emploi. Il trouve plus facile de tripatrouiller le régime d'assurance-chômage et de s'attaquer aux chômeurs canadiens qui sont le moins en mesure de se défendre. C'est une initiative rétrograde et désastreuse.

● (1250)

M. Derek Blackburn (Brant): Il ne me reste que quelques minutes, monsieur l'Orateur, et j'aimerais faire rapidement une ou deux observations. J'espère que le ministre m'écoute. A mon avis, les gens les plus défavorisés dans le pays à l'heure actuelle sont ceux qui ont été mis à pied, étant dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine, et qui sont frappés d'une invalidité partielle. Je pense à des personnes qui ont travaillé pour des petites sociétés qui n'offraient pas de programmes de prestations en cas de maladie ou d'accident ni de mesures de sécurité sociale pour les périodes précédant la retraite.

Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire s'il est possible de prévoir dans la loi une catégorie spéciale pour ces personnes, hommes ou femmes, afin qu'elles ne soient pas visées par des règles aussi sévères que les jeunes travailleurs? Je veux parler de personnes que l'on ne peut plus recycler en raison de leur âge et qui n'ont aucune spécialisation ou presque. Il peut s'agir de personnes qui ont de l'hypertension ou des ennuis cardiaques et qui ne peuvent donc pas être acceptées à l'examen médical ni adhérer à un régime d'assurance collective, même s'il y a du travail pour elles. Ce sont maintenant, dans la plupart des cas, des assistés sociaux, ce qui est extrêmement avilissant sur le plan personnel. La majorité d'entre elles ont renoncé à chercher du travail. Il y en a, par exemple, qui souffrent d'épilepsie.